



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine ayant eu lieu à **19 h 30** le **lundi, 13 janvier 2020** au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par, la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent:

Monsieur Michel Morneau urb. OMA, directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30.

2020-01-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019;

- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019;
- 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. LÉGISLATION
 - 6.1 Projet de règlement 20-506 ayant pour objet de fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2020
 - 6.2 Projet de règlement 20-507 définissant la tarification et les frais d'administration pour la fourniture de biens et de services - reporté
- 7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Maire suppléant - nomination
 - 7.2 Associations, abonnements et contrats de service – renouvellement annuel
 - 7.3 Approbation des comptes à payer
 - 7.4 Dépassement de postes budgétaires – autorisation
 - 7.5 Église Évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe – Entente de location de salle –Conseil municipal – Autorisation de signature
 - 7.6 Bail – local des loisirs
 - 7.7 Fin de probation – employé no 445
 - 7.8 Projet de Loi 48
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
 - 8.1 Cotisation 2020 - Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM)
- 9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT
 - 9.1 Travaux d'infrastructure – Rues Palardy et Berger – Paiement du décompte progressif no 3 et rapport d'état
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 10.1 Règlement numéro 19-505 amendant le règlement no. 09-373 règlement des permis et certificats afin d'ajouter des modalités pour les permis d'abattage d'arbres
 - 10.2 Adoption du budget 2020- Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
 - 10.3 Gestim inc. – support annuel 2020 et support en inspection du mois de janvier
- 11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020
 - 11.2 Modules de jeux – parc - acquisition
 - 11.3 Programme d'aide pour les infrastructures récréatives
 - 11.4 Projet-pilote– partenariat en loisirs de Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Madeleine
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2020-01-02 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 tel que déposé.

2020-01-03 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 tel que déposé.

2020-01-04 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneaut

et résolu à l'unanimité

QUE le rapport de correspondance du mois est déposé au Conseil municipal, par le directeur général, Monsieur Michel Morneau.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

6. LÉGISLATION

2020-01-05 6.1 PROJET DE RÈGLEMENT 20-506 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS, LES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2020 - DÉPÔT

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont reçu les documents à-propos plus de 72 heures avant la séance du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneaut

et résolu à l'unanimité

DE déposer le projet de règlement 20-506 ayant pour objet de fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2020 tel que présenté.

6.2 PROJET DE RÈGLEMENT 20-507 DÉFINISSANT LA TARIFICATION ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES - REPORTÉ

Le projet de règlement sera déposé à une séance ultérieure du Conseil municipal.

7.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-01-06 7.1 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

CONSIDÉRANT l'article 116 du Code municipal spécifiant que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller René-Carl Martin agit à titre de maire suppléant depuis le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT la rotation souhaitée par les élus ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR: monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ DE: monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé à titre de maire suppléant à compter de la fin de la présente séance et jusqu'à ce qu'une résolution survienne remplaçant celle-ci.

2020-01-07 7.2 ASSOCIATIONS, ABONNEMENTS ET CONTRATS DE SERVICE – RENOUVELLEMENT ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine utilise les services de différents fournisseurs ayant des contrats annuels;

CONSIDÉRANT les avis de renouvellement annuel 2020 reçus des fournisseurs pour les diverses associations, abonnements et contrats de services;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR: madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ DE: monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER aux renouvellements suivants :

Québec municipal		520,20 \$	26,01 \$	51,89 \$	598,10 \$
CIM	Soutien technique	2 780,00 \$	139,00 \$	277,31 \$	3 196,31 \$
CIM	Soutien technique réseau	2 310,00 \$	115,50 \$	230,42 \$	2 655,92 \$
CIM	Rôle en ligne	520,00 \$	26,00 \$	51,87 \$	597,87 \$
	Permis en ligne	433,00 \$	21,65 \$	43,19 \$	497,84 \$
COMAQ	Cotisation annuelle	530,00 \$	26,50 \$	52,87 \$	609,37 \$
	Contrat entretien et soutien applications				
PG Solutions		2 375,00 \$	118,75 \$	236,91 \$	2 730,66 \$
FMQ	Adhésion	3 006,07 \$	150,30 \$	299,86 \$	3 456,23 \$
SOMUM	Diffusion site Web		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Licence		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Synthèse vocal		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Portail	2 987,00 \$	149,35 \$	297,95 \$	3 434,30 \$

2020-01-08 7.3 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant un montant de \$586 510.22\$ afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

2020-01-09 7.4 DÉPASSEMENT DE POSTES BUDGÉTAIRES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le tableau suivant;

Liste postes budgétaires dépassant le budget pour décembre 2019

02-110-00-331-00	Communication-téléphonie	192,50 \$
02-110-00-511-00	Location Salle conseil	200,00 \$
02-130-00-331-00	Communication-téléphonie	484,35 \$
02-130-00-454-00	Services de formation	398,95 \$
02-130-00-496-00	Frais de banque	198,41 \$
02-130-00-499-00	Autres - (Frais annuel Visa)	60,00 \$
02-130-00-610-00	Aliments et breuvages	109,92 \$
02-140-00-610-00	Aliments et breuvages	21,52 \$
02-150-00-417-00	Evaluation municipale (MAJ Rôle)	396,86 \$
02-220-00-442-01	Pompiers-autres municipalité- village (service entraide)	1 619,87 \$
02-220-00-442-02	Pompiers-autres municipalité- paroisse (service entraide)	118,86 \$
02-220-00-521-01	Stationnement (contrat neige)	2 344,63 \$
02-220-00-631-00	Essence	126,27 \$
02-220-00-632-00	Chauffage propane	833,38 \$
02-230-00-331-00	Communication-téléphonie	1 143,31 \$
02-320-00-331-00	Communication- paget	270,79 \$
02-320-00-643-00	Petits outils	249,00 \$
02-320-00-649-00	Pièces pour véhicules	76,19 \$
02-330-00-443-00	Contrat service enlèvement de la neige	2 464,37 \$
02-330-00-635-00	Sel voirie	5 912,28 \$
02-412-00-683-00	Eau	9 115,79 \$
02-413-00-516-00	Location machinerie	2 191,65 \$
02-413-00-642-00	Articles de tuyauterie	485,94 \$
02-415-00-419-00	Autres - Services professionnels (Nordikeau)	447,24 \$
02-415-00-951-03	Quote-Part St-Hyacinthe Immobilisations	772,46 \$
02-451-10-446-00	Résidus domestiques	9 961,54 \$
02-452-10-446-00	Matières recyclables	1 752,41 \$
02-452-35-446-00	Matières organiques	122,36 \$
02-460-00-521-00	Travaux MRC Cours d'eau	1 084,11 \$
02-490-00-999-00	Autres septiques	3 325,16 \$
02-490-00-999-01	Traitement UV	4 932,77 \$
02-610-00-331-00	Communication-téléphonie	170,32 \$
02-701-50-310-00	Frais de déplacement	111,49 \$
02-701-50-331-00	Communication-téléphonie	206,24 \$
02-701-90-447-10	Cours-Ateliers - conférences	292,74 \$
02-701-90-493-00	Fete de Noel	180,00 \$
02-921-00-840-00	Intérêts Billets	288,05 \$
	TOTAL	52 661,73 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépassement des postes budgétaires selon les informations contenues dans le tableau du mois de décembre 2019.

2020-01-10 7.5 ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE DE SAINT-HYACINTHE – ENTENTE DE LOCATION DE SALLE –CONSEIL MUNICIPAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le bail existant entre les parties pour la location de la salle de l'Église Évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe pour les séances publiques de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement formulée en décembre 2019, 200\$ par rencontre;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de location de salle pour les séances publiques du conseil suivant le projet d'entente proposée et;

D'AUTORISER sa signature par monsieur le maire Gilles Carpentier.

2020-01-11 7.6 BAIL – LOCAL DES LOISIRS

CONSIDÉRANT le besoin en espace requis afin de gérer les activités municipales en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est déjà implantée au local au 3541, boulevard Laurier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

DE RENOUVELER la location de l'espace municipal au 3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine selon le bail antérieur de l'année 2019 du fournisseur 9180-0557 Québec inc. au montant respectif de 7 500,00\$ plus les taxes applicables selon les termes du bail.

2020-01-12 7.7 FIN DE PROBATION – EMPLOYÉ NO 445

CONSIDÉRANT la politique de rémunération des employés en vigueur à la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE chaque nouvel employé doit répondre à l'obligation de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT les attentes municipales en termes de productivité et d'efficience;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

DE METTRE fin à l'emploi et la probation de l'employé portant le numéro 445 en tenant compte des dispositions de la CNESST et de la politique de rémunération en vigueur.

2020-01-13 7.8 PROJET DE LOI 48

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine

EXPRIME son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;

DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

ET TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au (à la) ministre régional(e), aux députés, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités

Monsieur le conseiller René-Carl Martin demande le vote. Le vote se résume comme suit :

Nom	Titre	Pour	Contre
Gilles Carpentier	Maire	X	
Ginette Gauvin	Siège # 1	X	
René Poirier	Siège # 2	X	
Bernard Cayer	Siège # 3		X
Jean-Guy Chassé	Siège # 4		X
Pascal Daigneault	Siège # 5		X
René-Carl Martin	Siège # 6		X

Le résultat du vote est de 3 pour et 4 contre, la résolution est donc rejetée à la majorité.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2020-01-14 8.1 COTISATION 2020 - ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM)

CONSIDÉRANT la mission de l'Association des Pompiers Auxiliaires de la Montérégie est de porter assistance directe aux citoyens sinistrés sur un lieu d'urgence et apporter un soutien aux intervenants concernés par l'évènement, qu'ils soient pompiers, policiers ou ambulancier, dans le cadre d'une approche humaine empreinte de compassion;

CONSIDÉRANT la proposition de services de l'organisme pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du service de sécurité des incendies;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daugneault
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine approuve le paiement de la cotisation 2020 à association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) au montant de 580\$.

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Morneau à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2020-01-15 9.1 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE – RUES PALARDY ET BERGER – PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO3 ET RAPPORT D'ÉTAT

CONSIDÉRANT la facture no 3 de l'entrepreneur Bertrand Mathieu ltée des travaux en objet;

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 3 et la recommandation de l'ingénieur de projet monsieur Alain Dulude chez FNX innov;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur municipal de la MRC des Maskoutains monsieur Jean-Sébastien Bouvier, directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le décompte progressif no 3 de la firme FNX-innov inc.

D'AUTORISER l'ordre le paiement de la facture no 3 nommée 9945 de l'entrepreneur Bertrand Mathieu ltée au montant de 352 137.60\$ taxes incluses.

DE S'ENQUÉRIR du rapport mensuel d'état du directeur général monsieur Michel Morneau tenant compte des obligations de l'article 27,4 du règlement de gestion contractuelle no 19-501.

10.0. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-01-16

10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-505 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 09-373 RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER DES MODALITÉS POUR LES PERMIS D'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut ajouter des modalités pour les demandes de permis d'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé à la séance régulière du Conseil municipal du 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement a été déposé à la séance régulière du Conseil municipal du 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie du règlement 72 heures avant la séance du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 19-505 amendant le règlement no. 09-373 règlement des permis et certificats afin d'ajouter des modalités pour les permis d'abattage d'arbres tel que déposé.

2020-01-17 10.2 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2020- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 18 décembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

CONSIDÉRANT l'incidence initiale des orientations en biométhanisation de la ville centre quant à la définition des matières organiques;

CONSIDÉRANT le refus d'appuyer l'augmentation proposée par la RIAM à la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine en novembre 2019 et à la première mouture du budget révisé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

DE REFUSER le budget supplémentaire 2020 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au traitement des matières organiques tel que soumis aux élus.

2020-01-18 10.3 GESTIM INC. – SUPPORT ANNUEL 2020 ET SUPPORT EN INSPECTION DU MOIS DE JANVIER

CONSIDÉRANT les besoins municipaux en inspection et urbanisme pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT la proposition de service portant le numéro 2019-SUP-536 de la firme Gestim inc.;

CONSIDÉRANT l'intérêt également de prolonger les présences de l'inspectrice municipale madame Évelyne Tremblay pour le mois de janvier 2020 tel que la proposition acceptée préalablement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la proposition de support annuel de la firme GESTIM inc. selon la proposition de service portant le numéro 2019-SUP-536 de la firme Gestim inc.

D'AUTORISER le prolongement de la présence de l'inspectrice municipale madame Évelyne Tremblay selon la précédente entente et ceci pour le mois de janvier 2020.

QUE le directeur général monsieur Michel Morneau puisse gérer les besoins de service en inspection et urbanisme conséquent des dossiers à exécuter.

11.0 LOISIRS ET CULTURE

11.1 PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine de la MRC des Maskoutains souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

2020-01-19

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020.

D'AUTORISER madame Nathalie Cormier, secrétaire-trésorière adjointe à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

2020-01-20 11.2 MODULES DE JEUX – PARC - ACQUISITION

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a approuvé par résolution 19-11-312 l'octroi d'une subvention pour l'acquisition de modules de jeux au montant de 11 548\$;

CONSIDÉRANT la résolution portant les numéros 2019-06-172 visant l'acquisition d'un des modules;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau à acquérir de gré à gré le module de type tunnel et le module de type haut de corps.

11.3 PROGRAMME D'AIDE POUR LES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2020-01-21 11.4 PROJET-PILOTE - PARTENARIAT EN LOISIRS DE SAINTE-MARIE-MADELEINE ET SAINTE-MADELEINE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs discussions ont eu lieu entre les élus des deux municipalités dans le but d'établir des lignes directrices en planification conjointe des loisirs;

CONSIDÉRANT l'intérêt commun se dégagant de ces réunions entre les municipalités de Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Madeleine visant à collaborer pleinement à développer une offre unie de services en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette intention s'inscrit dans l'opportunité d'améliorer les services de proximité en loisirs de part et d'autre des territoires respectifs pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la création d'un projet-pilote d'une année de partenariat en loisirs de Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Madeleine.

QU'UNE planification commune des activités présente une communication unifiée.

QUE les coûts des services en loisirs soient identiques permettant à la population de s'inscrire où bon leur semble; coûts déterminés selon la formule des frais générés attribuables à l'activité divisés par le nombre de participants.

QUE chaque entité administrative voit à l'entretien et au maintien adéquat des infrastructures sur leur territoire.

DÉTERMINE QUE la municipalité du Village de Sainte-Madeleine planifie et organise l'activité commune soccer 2020.

DÉTERMINE QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine planifie et organise l'activité du camp de jour 2020 sur les propriétés municipales du Village de Sainte-Madeleine. Les dépenses réelles relatives aux ressources spécialisées accompagnatrices revient à chacune des municipalités où demeure le parent de cet enfant.

STATUT QUE chaque municipalité assume la responsabilité des revenus et des dépenses des activités soccer et camp de jour tout en tenant en compte d'une bienveillance afin d'assurer la pérennité financière de ceux-ci; déficit et revenu reportés ou payés selon l'ampleur de la différence entre les deux services.

PROPOSE DE conclure un protocole de partenariat en loisirs de Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Madeleine définissant précisément les termes de l'entente pour l'année courante avec option de renouvellement.

DE CRÉER finalement un comité intermunicipal de loisirs permettant une participation active mobilisatrice à l'offre de services.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public

2020-01-22 13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité

DE LEVER cette séance à 20h44.

M. Gilles Carpentier, maire

M. Michel Morneau urb. OMA
Directeur général